

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Note de synthèse : 15/05/2019
 Extrait : 23/05/2019

Séance du 22 mai 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 27
 Votants : 31

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Catherine TISSIER, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

Délibération :

N° DEL_2019_050

OBJET :

Avenants financiers aux conventions cadres et d'objectifs des structures petite enfance et de loisirs (Annexes 02-01, 02-02)

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Corinne DOTTO à Mme Geneviève FAVERGEON, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean POINT à Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

Rappel et référence(s) :

Vu la loi du 12 avril 2000 sur les relations administrations-citoyens.
 Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001.
 Vu la délibération n° DEL 2017-106 du conseil municipal du 21 décembre 2017.
 Vu la délibération n° DEL 2019-019 du conseil municipal du 28 février 2019.
 Vu la délibération n° DEL 2019-035 du conseil municipal du 27 mars 2019.

Contenu :

Il convient de faire figurer aux conventions cadres et d'objectifs pluriannuelles arbitrées lors de la séance du conseil municipal du 28 février 2019 les annexes financières afférentes.

Celles-ci indiquent le montant de la subvention allouée à chacune des structures petite enfance, la crèche « SI LA SOL » et la crèche « Les Loupiots », par décision du conseil municipal lors de sa séance du 27 mars 2019 et explicitent les contributions en nature apportées par la collectivité.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ces avenants.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer ces avenants.

**Ont signé au registre tous les membres présents,
 pour copie conforme,
 Le Maire,
 Conseiller Départemental,
 Jean-Claude CHARVIN**